

Rue de l'Hôpital 2  
CH-2800 Delémont  
t +41 32 420 50 50  
secre.sic@jura.ch

Delémont, le 12 août 2025

# Communiqué de presse

## Assainissement complémentaire de l'ancienne décharge industrielle de Bonfol

L'excavation des déchets et l'assainissement de l'ancienne décharge industrielle de Bonfol ont été terminés en 2016 et le site a été renaturé en 2019. Depuis, l'industrie chimique bâloise (bci) continue de surveiller le site et, conformément aux demandes des autorités cantonales, certains secteurs en bordure de l'ancienne décharge ont fait l'objet d'investigations supplémentaires. Une analyse de risques a démontré qu'un assainissement complémentaire était nécessaire. Le projet d'assainissement a été validé par les autorités jurassiennes en juin 2025 et les travaux débiteront dès que possible.

### Investigation des zones sableuses au nord de l'ancienne décharge industrielle

En juin 2017, l'Office de l'environnement (ENV) a confirmé que les objectifs d'assainissement pour l'ancienne décharge industrielle de Bonfol étaient atteints. En revanche et comme cela avait été prévu dès le début de l'assainissement principal, des zones sableuses, localement limitées et situées en bordure de l'ancienne décharge, devaient encore faire l'objet d'une évaluation détaillée. Ces lentilles sont isolées de la surface sous plusieurs mètres d'argile et aucun impact n'est aujourd'hui constaté sur les eaux souterraines et les eaux de surface. Afin de maintenir cet état stable, les eaux qui proviennent de ces zones sableuses sont actuellement captées et traitées de manière continue.

Depuis 2020, bci a mené des investigations complémentaires et un rapport d'analyse des risques a été établi. Ce rapport, validé en 2022 par l'ENV, a conclu qu'un assainissement des zones sableuses situées au nord de l'ancienne décharge industrielle serait nécessaire afin d'assurer la qualité des eaux à long terme. Une étude de variantes a été réalisée. La variante d'assainissement retenue et validée par l'ENV en 2024 est l'excavation et l'élimination et le traitement des matériaux excavés hors du site.

Un projet d'assainissement a été présenté et étudié en détail par les autorités. Son principe a été validé en juin 2025 et répond aux exigences de l'Ordonnance sur l'assainissement des sites pollués (OSites).

### Procédure d'assainissement et calendrier

Le périmètre d'excavation s'étend sur environ 2'000 m<sup>2</sup> et sera couvert par une halle de dimension nettement plus restreinte et de confection plus sommaire que l'installation mise en place pour l'assainissement principal. Le couvert vise essentiellement à protéger le site contre les intempéries et n'a donc pas pour vocation de confiner les travaux d'excavation. En effet, la manutention des matériaux minéraux qui seront excavés ne comporte pas de risques d'explosion, comme cela

pouvait être le cas avec les fûts de produits chimiques qui ont été retirés lors de l'assainissement principal.

Le volume des lentilles sableuses qui sera excavé s'élève à environ 12'000 m<sup>3</sup>. Les matériaux d'excavation pollués seront stockés provisoirement dans la halle avant d'être transportés par camion vers des sites de traitement agréés en Suisse et par train à l'étranger au départ de Bâle, afin d'être éliminés dans le respect de l'environnement et conformément à l'état de la technique. Le site sera ensuite remblayé et remis en état avec des matériaux répondant aux exigences légales. Durant le laps de temps que dureront ces travaux d'assainissement complémentaire, il faut s'attendre à un certain trafic de camions, de l'ordre d'une quinzaine de rotations par jour. La piste de contournement du village de Bonfol, créée pour les besoins de l'assainissement principal de la décharge, sera utilisée à cette fin.

En accord avec les autorités jurassiennes et communales, bci souhaite effectuer l'assainissement encore cette année. Dans ce but, elle a mandaté l'entreprise Marti Infra AG qui a déjà réalisé l'assainissement principal de la décharge avec succès.

Les travaux d'excavation sont en cours de démarrage, suite à l'obtention du feu vert de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). Quelques travaux préparatoires liés à l'installation du chantier ont déjà eu lieu en juin. Cet assainissement complémentaire s'étendra sur une durée d'environ 6 à 9 mois. Après le remblayage, le site sera reboisé selon le plan spécial cantonal. Un suivi environnemental devra ensuite être mis en place pour s'assurer que les objectifs d'assainissement ont bien été atteints.

*Personnes de contact :*

- *Mélanie Oriet, cheffe de l'Office de l'environnement, tél. 032 420 48 02 ;*
- *Jean Fernex, collaborateur scientifique à l'Office de l'environnement, tél. 032 420 48 46 ;*
- *Michael Fischer, directeur bci Betriebs-AG, tél. 079 699 76 14.*